

Nicolas Beilq © Forêt Evolution

N°24 | SEPTEMBRE 2024



CNPF
Occitanie

La revue des
propriétaires privés

Parlons Forêts

Dossier :
SRGS Occitanie validé


RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*


CNPF Occitanie



SOMMAIRE

■ ÉDITORIAL	2
■ LE PEUPLIER	3
■ DOSSIER SRGS Occitanie	5
■ POUR EN SAVOIR PLUS...	9
■ INTERVIEW	10
■ FÊTE DE LA FORÊT	11
■ BRÈVES	12

CRPF - 7 Chemin de la Lacade
31320 AUZEVILLE-TOLOSANE
Tél. 05 61 75 42 00
<https://occitanie.cnpf.fr>

Directeur de la publication :
Amaury de Galard

Comité de rédaction :
Élise Buchet, Jean-Michel d'Orazio,
Mathilde Harel, Johann Hübelé,
Florent Nonon, Florian Prudhomme,
Loïc Molines.

Rédaction : Loïc Molines

Mise en page : Patricia Ortiz

Impression : Imp'Act
5911 Route du Frouzet
ZAE les Hautes Garrigues
34380 Saint-Martin-de-Londres
Tél. : 04 67 02 99 89

ISSN : 2554-4519

Dépôt légal : date de parution

Abonnement : gratuit sur demande

Ont collaboré à ce numéro :
Laurence Baldit, Nathan Bourguignon,
Sébastien Drouineau,
Amaury de Galard, Johann Hübelé.

Revue imprimée sur papier certifié :



EDITO

Le SRGS Occitanie approuvé !

«**SRGS**» encore un nouvel acronyme technique ? Je vous rassure, le SRGS ou Schéma Régional de Gestion Sylvicole, c'est bien davantage !

C'est un document cadre qui sera structurant pour la gestion des forêts privées en Occitanie dans les années à venir. Le SRGS a un objet réglementaire fondamental, il est le principal repère dont dispose le conseil de centre du CRPF pour accepter ou refuser l'agrément des Plans Simples de Gestion (PSG), des Règlements Types de Gestion (RTG), des autorisations de coupe, ou encore et pour élaborer le nouveau Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles.

Approuvé le 14 juin 2024 par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, il est le fruit d'un travail collectif depuis plus de quatre ans.

Collectif car il a été rédigé, discuté et validé en interne avec les personnels et les élus du CRPF Occitanie qui étaient à la manœuvre sur ce sujet.

Collectif encore car les acteurs de « l'écosystème forestier » : services de l'État, de la Région, coopératives, experts forestiers, parcs naturels régionaux et nationaux, associations environnementales, interprofession FIBOIS... ont été associés, dans un esprit d'ouverture et de dialogue, aux discussions pour aboutir à un document équilibré et construit afin de favoriser la gestion durable de nos forêts.

Je tiens ici à remercier chaleureusement l'ensemble des participants et des contributeurs qui ont œuvré, dans un respect mutuel et permanent, à élaborer et finaliser ce document, essentiel pour les années à venir.

Le SRGS définit notamment les grandes lignes de la gestion forestière privée déclinée forêt par forêt au sein des Plans Simples de Gestion. Notre travail s'est donc focalisé sur une gestion équilibrée mettant en avant les fonctions économiques de la forêt sans oublier les volets environnementaux ou sociaux. Le SRGS intègre les enjeux d'aujourd'hui et de demain que les forestiers affrontent ou affronteront : équilibre sylvo-cynégétique, renouvellement des peuplements suite aux dépérissements, adaptation des forêts au changement climatique... Il fixe également des gardes fous techniques pour limiter certaines dérives mais ouvre la porte à des exceptions lorsqu'elles sont argumentées. Personne ne peut prétendre détenir la vérité sur un sujet si complexe qu'est la forêt. C'est pour cela que nous laissons la porte ouverte à des pratiques nouvelles ou exceptionnelles lorsqu'elles revêtent un caractère raisonnable et sont argumentées.

Le SRGS est un document de référence pour les personnels du CRPF Occitanie et les conseillers qui devront se prononcer lorsque des cas de figure de coupes ou de renouvellement leur seront présentés. Il sera aussi une référence pour les gestionnaires privés qui vous accompagnent dans la mise en œuvre de vos opérations sylvicoles.

L'esprit qui nous guide est celui d'une gestion permettant d'entretenir, de gérer et de valoriser au mieux nos patrimoines forestiers de manière durable.

Le dossier consacré à ce sujet vous permettra de découvrir toutes les nouveautés et toutes les richesses du SRGS, socle de notre réflexion commune pour la gestion des forêts privées en Occitanie.

Amaury de GALARD,
Président du CRPF Occitanie

Le peuplier, une essence à part



Billes de pied de peupliers

D'où vient le peuplier ?

Le peuplier est naturellement présent dans de nombreux pays du monde : 37 espèces de peupliers principalement localisées en Europe, en Asie, en Amérique du Nord couvrent près de 80 millions d'hectares, notamment au Canada et en Russie¹. En France, les principaux peupliers naturels sont bien connus : peupliers noir, blanc et tremble. Certains de ces peupliers sont sélectionnés pour leur intérêt ornemental ou pour la création de brise-vents. La variété la plus connue est certainement le Peuplier d'Italie. Avec son port fastigié, ses branches nombreuses et ses plantations en alignement ou en arbre isolé, ce peuplier est aujourd'hui un élément caractéristique de nos paysages.

Si leurs caractéristiques esthétiques répondent à certaines attentes, la qualité des bois de ces peupliers est très souvent impropre à la valorisation en déroulage (opération industrielle permettant de produire des feuilles de bois à partir de billons).

D'autres variétés sont par contre sélectionnées pour la production de bois, ce sont les cultivars. Ces cultivars sont principalement des hybrides obtenus par croisements de différentes espèces. Le principe de sélection est long et commence par le prélèvement dans la nature de parents (des femelles et des mâles) avec des caractéristiques recherchées comme la forme, la branchaison, l'aptitude à se développer sur certains types de sols... Leurs croisements permettent d'obtenir, après germination, des petits plants qui seront sélectionnés en fonction de leur tolérance aux maladies, vitesse de croissance, forme... Les plus jolis arbres du lot seront ensuite bouturés pour être testés dans les secteurs populicoles en France. Après de nombreuses observations, mesures et tests, si les résultats sont bons, ces peupliers pourront être homologués et commercialisés par des pépiniéristes.

La popiculture ou l'art de cultiver les peupliers

Le peuplier, préférant les milieux bien alimentés en eau, est principalement planté dans les vallées alluviales ou à proximité de cours d'eau. C'est à densité définitive que les peupliers sont plantés et le plus souvent à raison de 200 arbres par hectare (soit un arbre tous les 7 m). Ils sont alignés pour faciliter la réalisation des entretiens nécessaires. En effet, très sensible à la concurrence des autres végétaux, il est nécessaire de veiller à ce que les parcelles sur lesquelles il est installé soient bien entretenues, notamment les premières années. Des travaux

Le peuplier constitue une ressource importante en Occitanie. Sa vitesse de croissance, sa gestion, ses débouchés en font un cas à part au sein de la forêt régionale. Découvrons ses origines et ses spécificités.

superficiels du sol (passages de disques) visent à déchausser l'herbe, permettent à l'eau de mieux pénétrer dans le sol tout en réduisant les pertes d'eau par évaporation. Souvent indispensables les premières années, ils peuvent se poursuivre jusqu'à l'âge adulte sur les terrains les plus séchants.

Pour produire du bois de qualité, des tailles et élagages progressifs devront être réalisés durant les 4 à 7 premières années jusqu'à obtention d'une bille nette de nœuds idéalement de 7 m de hauteur.

Tout ce travail permet de pouvoir récolter les peupliers en à peine 15-20 ans, ce qui en fait la Formule 1 de nos forêts ! Le bois ainsi récolté sera valorisé en fonction des dimensions et de la qualité du bois. Les billes de pied bien élaguées seront principalement déroulées, les autres seront plutôt valorisées en sciages et enfin les bois de plus faibles dimensions pourront être valorisés pour l'élaboration de papier ou pour le chauffage. À noter que les branches de moins de 7 cm de diamètre, les feuilles et les souches resteront sur la parcelle pour un retour important d'éléments minéraux au sol.



Comportement différencié des clones de peuplier

¹ Source Conseil National du Peuplier, pour plus d'informations : <https://www.peupliersdefrance.org/>

La place du peuplier en Occitanie

Au sein des 2 674 millions d'hectares que couvrent les formations boisées en Occitanie (d'après les données de l'IGN de 2014) le peuplier ne représente qu'environ 15 000 ha soit 0,5 % des forêts de notre région. Bien que très peu présent, **le peuplier occupe à lui seul la première place du volume de bois d'œuvre feuillu récolté annuellement.**

Son bois clair et léger est très recherché pour de nombreux usages comme le contre-plaqué, les boîtes de fromage, les cagettes, le bardage... En Occitanie, 87 % de ce bois d'œuvre est transformé par 9 unités de déroulage qui fabriquent annuellement 34 millions de cagettes. Utilisés principalement pour le conditionnement des fruits et légumes, 21 millions de ces emballages sont utilisés en Occitanie, le reste étant majoritairement vendu en région PACA (étude CRPF 2020).

Le bois de peuplier est très recherché, d'autant plus qu'il permet de venir en substitution des emballages en plastique. La fabrication de ces emballages en peuplier consomme en effet beaucoup moins d'énergie, il est adapté au contact alimentaire, favorise la bonne conservation des fruits et légumes et peut aisément être recyclé, le tout, le plus souvent en circuit-court.

Un bois recherché mais une ressource en diminution

Avec en moyenne 500 à 600 ha de peupleraies récoltées annuellement contre 400 à 450 ha plantées, la surface populicole diminue tous les ans pour des raisons diverses : fiscalité foncière, changements de génération des propriétaires, problèmes sanitaires... prix peu attractifs.

C'est très souvent le défaut d'entretien des peupleraies qui a pour conséquence, une détérioration de l'état sanitaire et de la qualité du bois, une durée de production plus longue ou encore une faible valorisation des bois vendus. Le marché est aujourd'hui porteur mais pour cela, il convient de réaliser les indispensables travaux permettant la production de bois de qualité.



Travail du sol au sein d'une peupleraie.

Compte-tenu des enjeux pour la filière Peuplier régionale et afin de répondre aux objectifs de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 (qui prévoit notamment de ne plus mettre sur le marché des emballages alimentaires en plastique à usage unique), la Région Occitanie a mis en place deux dispositifs d'aides forfaitaires à la populiculture pour le boisement et le reboisement de peupleraies (voir règlement du dispositif)².

Le Label Bas-Carbone³ permet également de bénéficier de revenus couvrant une part importante des travaux de plantation. Dans certains cas, des crédits d'impôts⁴ pour la réalisation de travaux apportent une aide complémentaire incitative.

Planter, replanter du peuplier mais pas n'importe où ni comment

Si le peuplier apprécie les sols bien alimentés en eau, il se développe difficilement sur les sols engorgés. Certains milieux sont fragiles et pourraient ne pas être adaptés au peuplier. Il convient de bien analyser les conditions stationnelles (sol, topographie, répartition des précipitations...) et les enjeux environnementaux avant tout projet afin de déterminer si le peuplier peut être planté et de préciser quels cultivars mettre en place.

Attention, une fois la plantation réalisée, le travail ne fait que commencer ! Maîtrise de la végétation concurrente, tailles, élagages... sont indispensables au moins les premières années afin de produire un important volume de bois de qualité.

Pour tout projet il est préférable d'être accompagné d'un professionnel qui saura vous conseiller au mieux sur toutes les étapes permettant d'obtenir une belle peupleraie.

Johann HÜBELÉ,
CRPF Occitanie



Mesure de la circonférence d'un peuplier au sein d'un essai.

² Pour plus d'informations : <https://www.laregion.fr/Aide-au-boisement-en-peuplier> ce dispositif a été reconduit pour 2024.

³ <https://www.cnpf.fr/actualites/label-bas-carbone-consultation-pour-les-methodes-boisement-et-reconstitution>.

⁴ Il s'agit notamment du Dispositif d'Encouragement Fiscal à l'Investissement pour la réalisation de travaux forestiers. Plus d'informations : <https://www.cnpf.fr/se-former-s-informer/droit-et-fiscalite/fiscalite-forestiere>

Un nouveau Schéma Régional de Gestion Sylvicole pour l'Occitanie !

Après plusieurs années de réflexions, de rédaction, de consultations et d'améliorations, le Schéma Régional de Gestion Sylvicole d'Occitanie (SRGS Occitanie) est enfin approuvé ! Le Ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, Monsieur Marc FESNEAU, a signé le 14 juin 2024 l'arrêté d'approbation du document, qui apporte un cadre rénové pour la gestion des forêts privées régionales, en prise avec les enjeux actuels.

Fruit d'un long travail de maturation, ce document se substitue aux SRGS Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées jusqu'alors encore en vigueur. Dix ans après la création de l'Occitanie, notre région dispose désormais d'un référentiel unifié pour la gestion des forêts privées.

Un document qui fixe un cadre...

Rédigé par le CRPF, le SRGS décline, pour les forêts privées d'Occitanie, les objectifs de la politique forestière française. Il constitue le cadre de référence qui permet d'apprécier le caractère durable et multifonctionnel de la gestion pratiquée. En pratique, c'est au regard du SRGS que sont agréés les Plans Simples de Gestion, ou que sont examinées les coupes soumises à autorisation. Les propriétaires non soumis à l'obligation de disposer d'un Plan Simple de Gestion peuvent adhérer au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles (CBPS) ou au Règlement-Type de Gestion (RTG) proposé par une coopérative ou un expert pour bénéficier d'une garantie de gestion durable. Ces deux documents de gestion doivent également être conformes au SRGS.

... et qui impulse !

Compétitivité de la gestion, ressource en bois pour la filière, régulation des cycles de l'eau et du carbone, préservation de la biodiversité, dégâts de cervidés... la gestion forestière est à la croisée de multiples chemins. C'est notamment lors de la rédaction des PSG que les propriétaires ou les gestionnaires forestiers sont amenés à identifier ces enjeux et, parfois, ces contraintes, dont ils doivent tenir compte dans un document de gestion qui vise aussi et avant tout à répondre à leurs attentes... Pas simple !

Tous ces sujets essentiels sont bien sûr au cœur du SRGS Occitanie qui s'attache à tenir compte des évolutions récentes telles que la progression de certains problèmes sanitaires, l'amélioration des connaissances ou encore la mise à disposition de nouveaux outils pour aider au choix des essences. Au-delà des limites qu'il peut parfois imposer pour restreindre des pratiques remettant en cause la gestion durable, le SRGS Occitanie s'emploie avant tout à mettre en lumière toutes les composantes clefs de la gestion forestière. Il incite les forestiers à des modes de gestion

Le SRGS socle de la gestion en forêt privée

Le SRGS constitue un cadre de référence pour l'instruction des PSG mais également un support pour évoquer les sujets clés de la gestion forestière de nos massifs.



Oliver Martineau © CNPF

plus performants, plus résilients, moins risqués, plus respectueux de l'environnement... Il constitue ainsi une base pour sensibiliser les rédacteurs et faciliter, lors de l'instruction, le dialogue avec le CRPF afin d'améliorer les propositions de gestion.



Loïc Molins © CNPF

Un long travail de maturation

Les sujets sensibles ne manquent pas en matière de gestion forestière. C'est pourquoi, en plus du travail de documentation et d'analyse réalisé par le CRPF, le SRGS a suivi un long processus de consultation auprès de nombreuses « parties intéressées » : propriétaires et gestionnaires, bien sûr, mais aussi autres membres de la filière, acteurs institutionnels, des territoires, associations de protection de l'environnement, grand public. Le but ? Améliorer le document sur la base des différents retours, expliquer les choix du CRPF lorsqu'ils n'étaient pas partagés par tous, et *in fine* garantir un bon équilibre entre les différents enjeux liés à la forêt, dans un document accepté du plus grand nombre. Ce travail fut vertueux. En décembre 2023, lors d'une ultime consultation de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois réunissant un large panel de ces différentes parties prenantes de sensibilités diverses, le document a fait l'objet d'un avis favorable.

Encadrer, oui ! Paralyser, non !

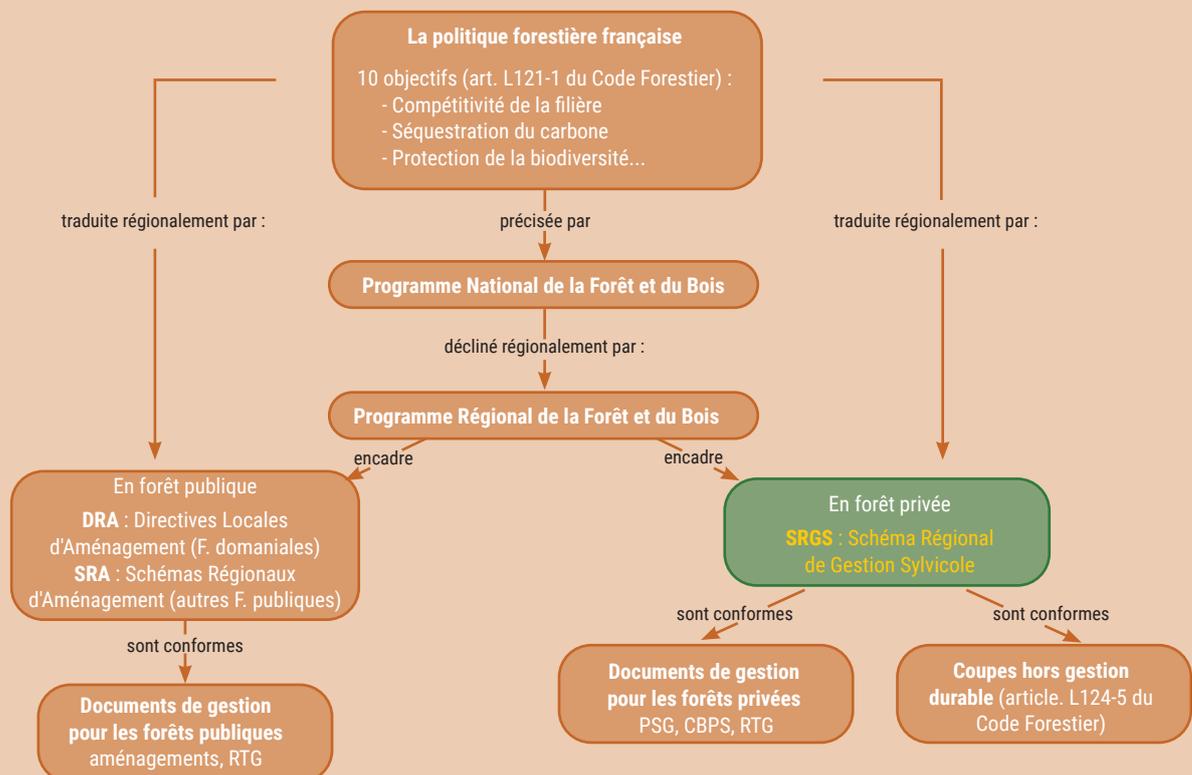
Fixer dans le SRGS des diamètres minimum d'exploitabilité pour les peuplements gérés en futaie ? Plutôt logique apparemment, quand la politique forestière française promeut, pour de multiples raisons (approvisionnement des scieries, stockage du carbone, biodiversité, maintien de la fertilité des sols...), la production de bois d'œuvre... Impossible

cependant pour certains peuplements affaiblis par des conditions climatiques défavorables et à l'avenir incertain !

La forêt fourmille ainsi de cas particuliers qui excluent la possibilité de définir des éléments de cadrage de la gestion valables partout, dans toutes les situations. Pour autant, il est également impossible de se passer d'un cadre pour que la gestion forestière puisse être qualifiée de « durable ». Dès lors, comment faire coexister ces exigences apparemment contradictoires ? Le SRGS Occitanie a choisi de s'appuyer sur l'expertise de l'équipe technique du CRPF et de son Conseil de centre. Le principe est simple : des seuils sont définis autour d'un certain nombre de « points-clefs » de la gestion forestière : surfaces des coupes de renouvellement, taux de prélèvements... En situation normale, ceux-ci ne doivent pas être dépassés. Lorsqu'un cas particulier impose à un gestionnaire de déroger à ces seuils, il lui appartient d'en expliquer les raisons : pourquoi cette proposition de gestion ? Existe-il des alternatives réalistes qui permettraient de respecter les seuils du SRGS ? Si non, des mesures d'atténuation des éventuels impacts négatifs sont-elles envisageables et prévues ? Ces éléments seront discutés au moment de l'instruction du Plan Simple de Gestion. Sur la base des arguments apportés par le rédacteur et de l'analyse du technicien du CRPF, le Conseil de centre, acteur central du dispositif, pourra alors entériner ou refuser en connaissance de cause le PSG. On parle, dans le SRGS, de « seuils de vigilance ».

Le SRGS au cœur du dispositif de gestion durable des forêts françaises

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole est un maillon essentiel dans le dispositif de gestion durable des forêts françaises, dont la place est rappelée dans le schéma ci-après :



En Occitanie, si une part réduite des forêts privées (un peu plus de 250 000 ha, soit environ 13 %) disposent d'un document de gestion durable, une grande partie d'entre elles sont susceptibles d'être concernées en cas de coupes.



Loïc Molines © CNPF

Une mise en œuvre progressive

Entre réflexion, rédaction et instruction, l'agrément d'un PSG ou l'approbation d'un RTG s'étale sur plusieurs mois. L'élaboration de ces documents nécessitant par ailleurs un travail important, il serait délicat de changer les règles du jeu en cours de processus. Pour ne pas prendre les rédacteurs au dépourvu, une période de transition de quatre mois est donc mise en place pour la mise en application du SRGS Occitanie, à compter du 22 juin 2024 (date de la publication au Journal Officiel de la République Française de l'arrêté d'approbation du SRGS Occitanie). Concrètement, les documents de gestion déposés auprès du CRPF avant le 22 octobre restent donc agréés conformément aux anciens SRGS Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon.

Afin d'accompagner la prise en compte de ce nouveau document cadre, le CRPF organisera à l'attention des gestionnaires et des Directions Départementales des Territoires (et de la Mer) des sessions de présentation et d'explication du SRGS.

En résumé, quelles conséquences pour les propriétaires forestiers ?

Les documents de gestion des forêts privées : PSG, CBPS et RTG doivent être conformes au SRGS Occitanie. Les propriétaires qui présentent un PSG - volontaire ou non - à l'agrément du CRPF devront donc, après la phase de transition de 4 mois évoquée plus haut, rédiger leur document au regard de ce nouveau référentiel. Quid des autres ?

Dès lors qu'ils ne sont pas soumis à l'obligation de PSG, ceux-ci peuvent adhérer au Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles ou au Règlement-Type de Gestion d'une coopérative ou d'un expert pour bénéficier d'une garantie de gestion durable. Or, CBPS et RTG détaillent, à la manière d'un « guide de sylviculture », des modalités de gestion forestières auxquelles les propriétaires se contentent **d'adhérer**². Ce sont donc les rédacteurs du CBPS – le CRPF – et des RTG – une coopérative

ou un expert – qui sont le plus directement concernés par l'évolution du SRGS. Si le CRPF établit que ces documents nécessitent une actualisation pour tenir compte de l'évolution du SRGS, cette mise à jour devra être réalisée dans un délai de deux ans.

Le CRPF prévoit de communiquer auprès des propriétaires forestiers et des gestionnaires pour qu'ils puissent intégrer sans difficulté cette « nouvelle donne » dans la rédaction des documents de gestion.

Rien ne change pour les propriétaires qui disposent d'un PSG en cours d'agrément, ou qui adhèrent déjà au CBPS ou à un RTG ! La promulgation du nouveau SRGS n'implique pas de réviser les PSG déjà agréés ou de ré-adhérer aux CBPS ou aux RTG quand ceux-ci auront été mis à jour.

Ajoutons pour être complets que, comme évoqué en début de dossier, le SRGS est également utilisé par les Directions Départementales des Territoires (avec avis du CRPF) pour statuer sur les demandes d'autorisation des coupes « hors gestion durable ». L'atteinte des diamètres minimums d'exploitabilité et la surface des coupes de renouvellement, qui font l'objet de seuils de vigilance dans le nouveau SRGS, sont par exemple deux critères qui seront examinés pour délivrer ou non les autorisations.



Olivier Martineau © CNPF

² Dans le cas du CBPS, l'adhésion du propriétaire est complétée par un planning prévisionnel des interventions prévues qui « met en musique » les choix de gestion retenus par le propriétaire

Un SRGS unique pour une région étendue et diversifiée

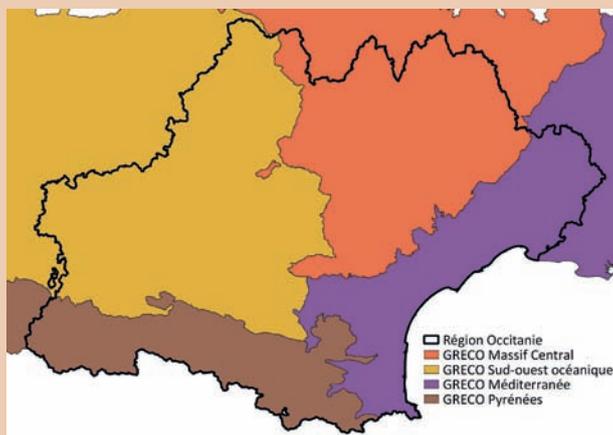
L'Occitanie est un territoire étendu, disposant d'une grande diversité de forêts en lien avec une multitude de facteurs : sols, expositions, climats, usages, place dans les territoires... Organisé en 3 parties, le SRGS a voulu rendre compte de cette extrême diversité en proposant, dans la partie Diagnostic des aptitudes forestières, une déclinaison en 4 sous-ensembles géographiques :

- **Présentation du contexte régional**

Principales caractéristiques des forêts régionales

- **Diagnostic des aptitudes forestières**

*Zoom sur les forêts privées et les thématiques qui les concernent au regard de la gestion forestière durable, décliné par **Grande Région Ecologique** (GRECO) : Méditerranée, Pyrénées, Massif central, Sud-ouest océanique (1 fascicule par GRECO)*



- **Objectifs et méthodes de gestion**

Regroupe l'essentiel des recommandations et prescriptions pour la gestion

Chaque partie et, pour la partie Diagnostic des aptitudes forestières, chaque GRECO, fait l'objet d'une édition séparée.



Yoann Gard© CNPF

Les « seuils de vigilance » en pratique : le cas des coupes de renouvellement

Si les coupes de renouvellement (coupes définitives et coupes rases de futaies ou de taillis) permettent de récolter en une fois des volumes de bois importants, elles ont également des effets négatifs de plus en plus documentés³, d'autant plus importants qu'elles sont étendues et réalisées sur des pentes importantes. De nombreux pays voisins, comme l'Italie ou la Suisse, interdisent ainsi les coupes rases. D'autres en limitent la surface. Pourtant, de telles coupes s'imposent parfois, pour des raisons sanitaires par exemple. Le SRGS Occitanie fixe ainsi des surfaces maximales pour les coupes de renouvellement :

- 10 ha sur des pentes inférieures à 30 %
- 5 ha (renouvellement de taillis ou coupe définitive de futaie régénérée naturellement) ou 4 ha (coupe rase de futaie renouvelée par plantation) sur des pentes comprises entre 30 et 70 %
- Pas de coupe de renouvellement sur des pentes excédant 70 %

Cependant, conformément au principe du « seuil de vigilance », un rédacteur de PSG pourra proposer, arguments à l'appui, un dépassement de ces seuils. S'il s'avère, après analyse, que l'intervention est difficilement évitable et que tout est mis en œuvre pour en limiter les impacts négatifs, le CRPF pourra, au cas par cas, accepter la proposition.

³ Expertise CREEF

Pour en savoir plus... des ressources associées au SRGS

Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole se doit de rester suffisamment synthétique pour que ses utilisateurs accèdent rapidement aux informations nécessaires. Le CRPF a donc choisi de regrouper des éléments de connaissances complémentaires, utiles à la gestion forestière, dans une « base de ressources » accessible via son site internet. Petite visite guidée...

Le SRGS a avant tout une utilité pratique pour les forestiers qui doivent notamment retrouver le plus facilement possible toutes les informations nécessaires à la préparation de leurs documents de gestion. Même si les grandes orientations du document sont étayées, le SRGS ne peut donc pas, à la manière d'un guide,

utiles à leur gestion évoluent en permanence. En dissociant ce « centre de ressources » du SRGS lui-même, il devient possible de compléter et de mettre à jour au fil de l'eau les documents qui le composent, sans la lourdeur du processus de validation qui accompagnerait une modification du SRGS.

À ce jour, 8 thématiques sont documentées :

- Équilibre sylvocynégétique
- Forêt et eau
- Forêt et carbone
- Forêt et biodiversité
- Forêt et changement climatique
- Forêt et sols
- Risque incendie
- Coupes et renouvellement

En forêt, la curiosité est tout sauf un vilain défaut, alors n'hésitez pas à fouiller dans ces informations pour en savoir plus !

Sebastien DROUINEAU,
CRPF OCCITANIE

Le changement climatique : un casse-tête avec lequel composer

Les forêts d'Occitanie sont particulièrement exposées aux effets du changement climatique. Si certaines tendances sont claires, la vitesse et l'ampleur de ce changement et son expression « au quotidien », sont encore méconnus. Alors que les choix des propriétaires forestiers engagent la forêt sur une trajectoire de long terme, comment définir sa gestion dans ce contexte incertain ?

Il n'existe pas de recettes miracles ! Néanmoins, la plaquette « Gérer ses forêts dans un climat changeant », s'attache à faire connaître un certain nombre d'outils et à rappeler quelques principes, souvent de bon sens, pour réduire les risques, favoriser la résilience des peuplements forestiers, et réaliser des choix « sans regrets ».



présenter de manière très détaillée les connaissances qui fondent ces orientations. Ces savoirs sont pourtant précieux pour les gestionnaires.

C'est la principale raison qui a conduit le CRPF à adosser au SRGS des « ressources associées » autour de plusieurs thématiques essentielles pour la gestion forestière. Celles-ci sont accessibles sur le site internet du CRPF Occitanie, à partir de la page consacrée au SRGS¹. Ce choix présente un autre avantage non-négligeable : l'environnement réglementaire, climatique ou sanitaire des forêts occitanes, mais aussi l'ensemble des connaissances

L'équilibre sylvocynégétique, élément incontournable de la gestion forestière



L'augmentation très rapide, ces 40 dernières années, des populations de cervidés fréquentant les forêts pose de plus en plus de problèmes. Le renouvellement des peuplements est plus difficile à conduire et plus coûteux. Parfois, la reconstitution de l'état boisé est compromise. Les blessures occasionnées aux arbres peuvent dégrader la qualité du bois et affecter la valeur future des peuplements. Enfin, la présence d'animaux trop nombreux a des incidences négatives sur les habitats forestiers et la biodiversité.

Ces problèmes traduisent une rupture de l'équilibre entre forêt et gibier, ou déséquilibre sylvocynégétique. Les forestiers détiennent une partie seulement – mais une partie quand même – des leviers permettant de rétablir une situation satisfaisante. Quels sont ces leviers ? Comment mobiliser les autres acteurs essentiels, en particulier les chasseurs ? Ces questions sont abordées dans la fiche « Préserver l'équilibre forêt – gibier ».

¹ <https://occitanie.cnpfr.fr> - onglet « Gestion durable des forêts », page « Le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) »

La forêt, un puits de carbone à développer

Bruno Bourrié, agronome de profession et propriétaire sur la commune gardoise de « Le Garn » a décidé de procéder à une plantation de cinq hectares de ses friches dans le cadre d'un projet Label Bas-Carbone. Il livre à Parlons Forêts ses motivations et son expérience avec le CNPF.



Parlons Forêts : Quelles ont été vos motivations et vos objectifs pour boiser une partie de vos terres agricoles ?

Bruno Bourrié : Je dispose d'une dizaine d'hectares anciennement utilisés pour des vignes ou des arbres fruitiers, ayant évolué en friches en raison de mon éloignement et de mes activités professionnelles. J'ai décidé de remettre en état une partie de ces friches. La forêt était une option que j'ai choisie pour une raison plus personnelle. Je voyage beaucoup, donc je suis un gros émetteur de CO₂, et c'était un moyen de séquestrer le carbone que j'émetts. Il y a un aspect patrimonial et un aspect personnel avec un équilibre du CO₂ entre ce que je peux émettre et ce que je peux stocker.

PF : Pourquoi et comment vous êtes-vous tourné vers le Label Bas Carbone ?

BB : En ce qui concerne le CO₂, on est au cœur de mon activité professionnelle, je vois les choses évoluer à une vitesse inimaginable. Le réchauffement climatique n'est pas qu'un chapitre du journal de 20h, je le vis directement. Le meilleur exemple est la date des vendanges en France, qui avance d'un jour par an depuis 1990.

Ce n'est pas avec 10 hectares que je vais changer la face des choses, mais si des gens comme moi n'agissent pas, c'est un peu comme si on était complice. C'est un facteur décisionnel pour moi d'aller vers la forêt pour stocker du carbone et freiner au maximum l'évolution du climat.

L'approche du label Bas-Carbone est un accélérateur qui m'a permis de passer au concret avec un financement de 70 % du coût du



Plantation mélangée

projet. La mise en valeur des friches devient abordable, à condition également d'être assujéti à la TVA.

PF : Pouvez-vous décrire votre projet forestier et votre projet de plantation ?

BB : Pour les essences, je me suis appuyé sur l'expérience du CNPF qui m'a accompagné tout au long du projet. J'avais une seule exigence : la présence de Tilleul, essence mellifère. Nous avons besoin des abeilles pour l'agriculture ! Le Chêne poussait naturellement, donc cela faisait partie des choix logiques. Pour le reste, j'ai fait confiance aux services du CNPF en m'orientant vers le Cèdre, le Cyprès, le Micocoulier et le Cormier.

Les travaux ont été sous-traités à une société qui s'est occupée du débroussaillage et qui m'a livré une forêt clé en main. J'ai laissé des friches et j'ai récupéré une forêt installée.

Il faut accepter de donner du temps pour aider les plantes à pousser et aller vérifier le week-end si quelque chose ne va pas. Ce n'est pas négatif, c'est la règle du jeu.

« Planter des arbres est une démarche logique »

PF : Quelles réflexions vous inspire cette expérience ?

BB : Je m'aperçois qu'il y a beaucoup de gens intéressés mais qui ne sont pas renseignés. Je connais de nombreuses friches qui pourraient devenir des pièges à carbone. Ce serait bien si nous avions la capacité de transformer ces surfaces en quelque chose que l'on peut cultiver. Les agriculteurs sont en première ligne du changement climatique. Ce sont eux qui ont la capacité de stocker beaucoup de carbone. Planter des arbres est une démarche logique, et c'est là que votre apport est important.

Ces projets sont compliqués, et c'est à cela qu'il faut réfléchir à votre niveau. Il y a beaucoup d'espaces à conquérir ou à reconquérir, que ce soit pour la biodiversité ou pour limiter une forme de désertification.

Je ne vais pas dire que je suis devenu un militant de la forêt, mais je constate que l'agriculture a fait d'énormes progrès. Les premiers écologistes sont les agriculteurs, même s'ils ne le savent pas. J'inclus les propriétaires forestiers dans cette réflexion vis-à-vis du climat.

Propos recueillis par Nathan BOURGUIGNON, CNPF Occitanie

Plaidoyer pour la forêt

À l'occasion de la 2^e Fête de la Forêt des Cévennes organisée dans la commune de La Grand-Combe dans le Gard. La maire Laurence Baldit s'est prêtée à l'exercice du discours inaugural, véritable déclaration d'amour à la forêt.

Chers amis amoureux de la forêt,

C'est avec beaucoup de plaisir et de fierté que je vous souhaite la bienvenue à la 2^e Fête de la Forêt, qui a débuté vendredi et qui trouve son point d'orgue aujourd'hui dans notre commune de La Grand-Combe.

Cet événement d'ampleur marque la célébration de notre patrimoine naturel, de l'engagement que nous avons envers l'environnement, ou j'ai envie de dire, que nous devrions avoir avec plus de conviction. L'idée essentielle de cette manifestation, consiste à nous sensibiliser, toutes et tous aux enjeux et à l'importance de la forêt pour notre communauté.

Je tiens tout d'abord à remercier toutes les personnes grâce auxquelles cette journée a été rendue possible : nos deux animatrices des chartes forestières de territoire Virginie Guiroy et Margot Lepetit mais également Baptiste Dupré, Patrick Deleuze, vice-président du Syndicat Mixte du Pays Cévennes, et tous les bénévoles, les partenaires, les exposants et les services techniques, sans qui, ici comme ailleurs, rien n'est jamais possible.

La forêt cévenole abrite une multitude d'espèces végétales et animales. En cela, elle constitue un véritable **sanctuaire** de la vie sauvage. Elle joue également un rôle crucial dans la lutte contre le **changement climatique**, en absorbant le dioxyde de carbone, et en nous fournissant l'oxygène, nécessaire à la vie.

Cette forêt a toujours été au cœur de la vie des habitants de notre région. Depuis des siècles, elle a fourni aux Cévenols, les **ressources** nécessaires, pour survivre et prospérer : l'arbre à pain et son fruit la châtaigne, les champignons, le gibier, des plantes médicinales. Et bien sûr **le bois** pour bâtir nos maisons, chauffer nos foyers ou encore étayer les galeries des mines de charbon.

Et puis notre forêt cévenole a également joué un rôle crucial dans les événements **historiques** de notre région. **Huguenots persécutés et résistants** ont trouvé refuge dans les profondeurs de la forêt pendant les périodes troublées des guerres de Religion du XVII^e siècle et pendant la seconde guerre mondiale. **Camisards et maquisards** ont ainsi résisté, trouvant refuge dans les grottes et les caches naturelles, faisant des chemins forestiers leurs routes secrètes pour échapper à l'opresseur.

La forêt cévenole, c'est aussi le berceau de nombreuses **légendes et de traditions** transmises de génération en génération. Ces récits ont été couchés sur le papier par



bien des auteurs. Ils ont nourri notre patrimoine culturel et ils ont alimenté notre **mémoire collective**.

Aujourd'hui, la forêt cévenole continue de jouer un rôle essentiel dans notre vie. Elle est un **lieu de loisirs** et de ressourcement pour les randonneurs, pour les promeneurs, pour les amoureux de la nature et pour les familles. Elle est aussi un laboratoire vivant pour les **scientifiques** qui étudient ses écosystèmes complexes et ses dynamiques naturelles.

Alors, au regard de tous les bienfaits que nous offre notre forêt, cette journée doit nous rappeler notre responsabilité collective de protection. Nous avons un devoir de valorisation et de respect, envers celle qui, depuis tant de siècles, nous a permis de vivre, et de grandir en **forgeant notre identité cévenole**. Car sans notre vigilance, **la forêt est en danger. Menacée** par une pollution indélicate, par un usage inapproprié des lieux, par des coupes sauvages d'arbres, par les incendies...

Il nous incombe, à nous, citoyens, de trouver un juste équilibre, en profitant des merveilles que la forêt nous offre, tout en **préservant l'héritage** naturel qu'elle constitue.

Alors, profitez de chaque instant pour vous divertir, pour apprendre, pour vous émerveiller, devant la splendeur de notre environnement naturel.

Ensemble, faisons de cette Fête de la Forêt, un moment inoubliable, un véritable hommage à la nature, et un appel à l'action pour la préserver. Car c'est bien en unissant nos forces, que nous pourrions léguer à nos enfants, un monde plus vert, plus sain, et plus harmonieux.

Vive la forêt, et vive la Fête de la Forêt !

Brèves

Jacques nous a quittés



Jacques BERNARD, sylviculteur dans l'âme et régisseur de la propriété du Groupement Forestier de Borde-Basse à St Nicolas-de-la-Grave en Tarn-et-Garonne nous a quittés.

Passionné de nature, il avait à cœur d'observer les animaux, les arbres, de prendre soins d'eux et de partager ses découvertes. Devenu populiculteur expert, il maîtrisait les travaux qui permettaient de produire des arbres de grande qualité. Curieux de tout, il mettait en place et suivait de nombreux essais de peupliers, robiniers, de mélanges... et très souvent Borde-Basse était le lieu de réunions forestières qu'il accueillait toujours avec plaisir.

Toujours franc, honnête, prêt à rendre service et, même s'il avait « ses têtes », son amitié était indéfectible.

Jacques était aussi un mari aimant et toutes nos pensées vont à sa femme Nicole. Au revoir Jacques.

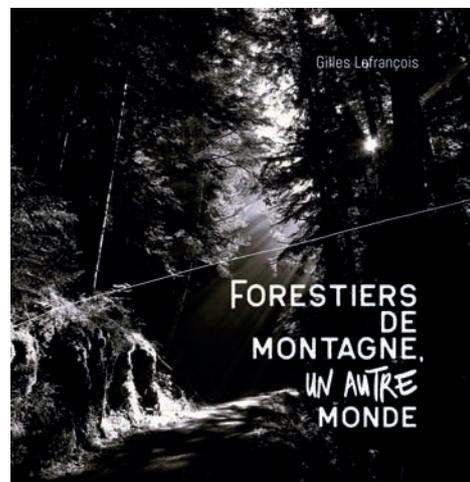
Forestiers de montagne, un autre monde

Par le biais de cet ouvrage, Gilles Lefrançois, gestionnaire forestier professionnel en Ariège nous rend compte de vingt années passées en forêt de montagne dans les Pyrénées. Vingt ans de travail forestier. Vingt ans de photos et de rencontres, avec les arbres et avec les hommes.

Ils sont bûcherons, débardeurs, exploitants, et œuvrent sur un terrain rude, exigeant, dangereux aussi. Les gestionnaires, les chauffeurs de grumier ou de pelle, les propriétaires et les scieurs composent ce monde fédéré autour de la forêt. Un monde de peu de mots. Un monde qui ne se laisse pas prendre par le premier objectif venu. Tout est question de confiance, d'humilité, de considération. Cent-vingt photos en noir et blanc, une vingtaine de témoignages, c'est la matière pour rendre hommage et inviter à découvrir ces Forestiers de montagne, un autre monde.

Tirage limité, disponible début décembre 2024.

Commande à l'adresse suivante : gilles@limbrassac.com



À jamais la première... Anne-Marie Thibaud nous a quittés



Premier CBPS dans le Gers : CP32-001 en 2006. Très souvent la première à répondre présente pour participer à un Fogefor, même pour une formation tronçonneuse... même pas peur !

Précieuse, malgré sa grande discrétion, pour le syndicat forestier du Gers et pour le CETEF de Gascogne, notamment pour assurer la partie convivialité dans diverses réunions. C'était « les petits cafés d'Anne-Marie » ! Mais en plus c'est elle qui tenait les comptes du syndicat.

Administratrice du CRPF Midi-Pyrénées puis d'Occitanie jusqu'aux très récentes élections.

Passionnée par le monde de la mycologie, elle faisait partie de la société gasconne de mycologie et du syndicat des trufficulteurs du Gers.

Forêts de France la revue nationale Fransylva, ne s'est pas trompée et l'a mise en lumière dans un très bel article, dans son récent numéro 671 de Mars 2024.

... Anne-Marie, pour toujours dans nos cœurs.